Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_056-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-056

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mai 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : Mme Nathalie RICARD

Annule et remplace la délibération n° 2026-037 du 16 avril 2026

2026-56-Commission communale des Impôts Directs – Nouvelle composition

Mr le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de :

- Du Maire,
- De 6 Commissaires titulaires
- De 6 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Il convient d'établir une liste de contribuables en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants).

Cette liste est soumise à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ille-et-Vilaine et c'est le Directeur des Finances Publiques qui procède à la désignation des commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

Le maire explique que sur 24 noms proposés au Conseil du 16 avril pour siéger à la CCID, 3 personnes ne correspondent pas aux critères puisqu'elles ne sont pas imposées aux différentes taxes locales.

Le maire propose 3 nouveaux noms : François-Xavier Ruan, Youssef Barada et Marie-Annick Meilleray

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_056-DE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ille-et-Vilaine, la liste des contribuables susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

BEDOUI Naïma – 11 Rue du Tumulus - LANGON	FOSSÉ Charles – 1 La Lande - LANGON
ELINE Dominique – 3 Villeneuve - LANGON	AMOSSÉ Annie – 4 La Glénais – LANGON
BARBU Viviane – 13 La Chenac - LANGON	JALLU Françoise – 25 Le Coudrais - LANGON
RONDEAU Olivier – 14 Rue du Moulin - LANGON	DAVID Gérard – 12 Rue de Renac - LANGON
FOURNY Stéphanie – 20 Musson - LANGON	BASSIN Jean-Louis – 17 Balac - LANGON
LE MOELLE Patrice – 5 Rue des Ardoisières - LANGON	MAGOGA Valérie – 5 Rue du Bézy - LANGON
FEVRIER Mathilde – 16 Bodiguel - LANGON	SEVELLEC Tanguy – 39 Montenac - LANGON
TUAL Fabien – 5 La Vallée de Montenac - LANGON	JOUADÉ Antoine – 10 La Mouchais - LANGON
RIO Hélène – 3 Le Chêne Mort - LANGON	RAFLEGEAU Evelyne – 11 Rue du Stade - LANGON
BINET Yvette – 10 La Glassais - LANGON	RUAN François-Xavier – 1 Rue de la Pommardière - LANGON
ROUAUD Georges – 4 Rue de la Poste - LANGON	BARADA Youssef – 16 La Mouchais - LANGON
PLESSIS Nathalie - 8 La Glénais - LANGON	MEILLERAY Marie-Annick – 4 Rue de Beslé - LANGON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX

